



## Mme.VARDANIAN je voudrais avoir une réponse urgent

Par **vardanian**, le **31/01/2011 à 15:36**

Bonjour

J'ai un problème

Je suis acheter une voiture chez particulier le 11/01/2011 et dans 10 jours la voiture elle est en panne.Je suis appelleis un dépanneur pour et le dépanneur il es dépanner ma voiture chez un garage pour réparation. J'ai une facture pour 610 euros.Apres j'ai appeler le vendeur pour réclamer une remboursement.

Bon je voudrais avoir mes droits SVP et j'ai besoin des que possible urgent la réponse.

Cordialement

Par **Domil**, le **31/01/2011 à 16:19**

Vous devez prouver, par une expertise, que la panne relève du vice caché et non de l'usure normale du véhicule.

Une fois ça fait, et si le vice est tel que vous ne l'auriez pas acheté si vous l'aviez su, vous pouvez exiger l'annulation de la vente, ou tel que vous auriez demandé un prix moindre si vous l'aviez su, un remboursement partiel du prix

Malheureusement, vous avez fait réparer la voiture, l'expertise va être difficile.

Par **vardanian**, le **31/01/2011 à 19:04**

par contre il ma vender la voiture sans contrôle technique

Par **Domil**, le **31/01/2011 à 19:08**

Comment avez-vous pu l'immatriculer ?

Par **vardanian**, le **31/01/2011 à 22:13**

il est vender sa voiture +6 mois le contrôle (il a fait en 2009)

Par **Domil**, le **31/01/2011** à **22:27**

Si le controle avait plus de 6 mois, vous n'avez donc pas pu l'immatriculer. Comment avez-vous fait ?

Par **vardanian**, le **31/01/2011** à **22:32**

le contrôle le vendeur qui dois frais avant de vente la voiture il es obliger .Si il est vendeur sans contrôle technique es que il est infraction ou pas  
merci